

## Intervention de la CFDT Fonctions publiques au CCFP du 27 juin 2016

Madame la Ministre,

Le rapport que vient de nous présenter le Président Laurent dresse un premier bilan après quinze années d'aménagement et de réduction du temps de travail dans la Fonction publique.

À l'occasion des auditions que lui a accordées la mission, la CFDT Fonctions publiques s'est exprimée sur la nécessité d'éviter toute approche purement quantitative et de privilégier l'analyse des organisations de travail et leurs impacts sur la qualité du service rendu et sur la qualité de vie au travail des agents publics.

Ainsi, en nous appuyant sur les réalités de la Fonction publique hospitalière, avons nous pu faire valoir que la mise en œuvre des 35 heures calquée sur les organisations de travail en place et pas revues à cette occasion avait entraîné une dégradation importante des conditions de travail.

Le rapport le souligne : si les agents publics semblent travailler un peu moins que les salaires du privé, la nécessité d'assurer aux usagers un service public de qualité les soumet à davantage d'astreintes, de travail de nuit, de travail dominical. Policiers, douaniers, pompiers, personnel soignant, agents du ministère de la culture ... Mais la liste est loin d'être exhaustive.

Et dans cette période où se cumulent complexité des missions, aspirations des usagers à un service qui réponde toujours mieux à leurs besoins mais aussi contraintes sur les moyens et les effectifs, les agents savent trouver les solutions et acceptent de donner sans compter voire sans décompter. La preuve en est de ces comptes épargne temps souvent pléthoriques et de ces heures supplémentaires non rémunérées dont le rapporteur fait justement état.

Trop souvent objet d'a priori et trop facilement caricaturé, le temps de travail dans la Fonction publique mérite que tous les paramètres qui l'influencent soient pris en compte. Et nous partageons l'avis du rapporteur sur l'évolution constante de la notion de temps de travail sous l'effet des nouvelles technologies ou des besoins sociaux.

Dans cette optique, la CFDT Fonctions publiques rejette les querelles de chiffres et veut ouvrir la voie à des accords sur l'organisation du travail, négociés dans l'intérêt du service à l'utilisateur et dans le respect de la qualité de vie au travail des personnels.

La CFDT s'opposera à tout passage en force.

Pour s'en tenir à une seule illustration, elle tient à rappeler que dans le versant territorial, les durées du travail ont été négociées parfois dès les années 80, pour partager le travail, créer des emplois et élargir les plages d'ouverture des services, week-end et jours fériés compris. Il ne faut pas alors parler de « dérogation aux 1607 heures » mais voir dans les durées du travail ainsi négociées la contrepartie d'accords signés avec les organisations syndicales représentatives, après large consultation des personnels.

La réflexion sur le temps de travail doit prendre en considération la qualité de vie au travail des agents, qu'il s'agisse du droit à la déconnexion corollaire indispensable à la transition numérique, de droits nouveaux à la formation, de reconnaissance de tous les temps passés au travail : temps de réunion d'équipes, temps d'expression des agents dans les services...

Sans oublier le droit fondamental pour tout agent d'occuper un emploi à temps complet et de bénéficier d'un salaire décent.

La CFDT Fonctions publiques, dans les groupes de travail qui vont se mettre en place, réaffirmera l'importance d'une appropriation régulière des évolutions qui caractérisent le temps de travail dans la Fonction publique et des conséquences sur son organisation. Elle s'inquiète déjà des recommandations qui privilégient le renforcement de l'outillage statistique ou un ensemble de mesures visant à éliminer toute souplesse.

Elle saisira l'opportunité qui lui est aujourd'hui offerte au travers du rapport rendu par le président Laurent et demandera que s'engage avec les employeurs publics et à tous les niveaux pertinent - national, centraux ou locaux - un dialogue social qui jusqu'à présent n'a pas eu lieu ou s'est avéré trop irrégulier pour être efficace.

**Confédération Française Démocratique du Travail**